L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 18 DÉCEMBRE.

SYMPTÔMES PEU PACIFIQUES. — Nous trouvons dans une correspondance du *Times* les renseignements suivants sur la réorganisation du matériel de l'armée prussienne:

"On se souvient que 400 millions pris sur l'indemnité de 5 milliards ont été réservés pour le rétablissement du matériel de guerre endommagé dans la campagne. On avait à pourvoir à l'organisation de 863 batteries d'artillerie et de 166 dépôts de munitions. Cette année on a organisé 196 batteries et 118 dépôts de munitions. On a commandé à l'usine Krupp 348 canons de campagne [illegible] et 1880 canons d'un gros calibre, 3538 affûts, 2530 fourgons, 2045 voitures pour contenir les munitions nécessaires à 95 colonnes d'artillerie, 4356 voitures pour 363 batteries, 77,313 coffres à projectiles, 84,347 boîtes à cartouches.

"Les munitions nécessaires pour 278 batteries de campagne pour la réserve du parc de munitions sont estimées 335,000 bombes Shrapnell, 50 millions de balles pour les remplir, 458,072 cartouches, 814,088 grenades, 2,300,310 kilog. de poudre, et 384,120 mètres de soie.

"Tout ceci a été fabriqué pendant la présente année, 40 canons de 12 centimètres de diamètre ont été fondus; 40 canons courts de 15 centimètres avec leurs affûts pour pièces de siége, et 137 canons en acier de 10 centimètres, et 723 canons de bronze de 12 à 15 centimètres ont été transformés."

LES CARPET-BAGGERS À MARSEILLE.— Le *Citoyen* relève un fait assez curieux relativement aux trente-six conseillers radicaux qui viennent d'être élus au conseil municipal de Marseille. Sur ce chiffre, dix conseillers seulement sont de Marseille; tous les autres, et ils sont vingt-six, sont complètement étrangers au département.

Le *Petit Marseillais* maintient contre le démenti du *Sémaphore*, que M. Thiers, parlant à M. Labadié, à la gare de Marseille, s'est écrié en apprenant le résultat des élections municipales: "Mais ces gens-là ne comprennent donc pas qu'ils tuent la république!"

Une lettre de M. Alexis Estrangin confirme ce que dit le *Petit Marseillais*.

"M. Thiers, dit M. Estrangin, s'étant avancé vers les personnes qui se trouvaient au fond du salon qui avait été réservé, s'adressa, après quelques mots de conversation relatifs à son voyage, au groupe dans lequel j'avais l'honneur de me trouver et demanda si la ville était tranquille. Nous lui répondîmes tous affirmativement et l'un de nous ajouta: Oui, malgré les élections municipales d'hier qui ont été bien mauvaises. Ce fut alors que M. Thiers exprima ses regrets sur les résultats du scrutin de la veille, tout en ajoutant qu'il ne fallait pas s'en alarmer outre mesure et en exprimant l'espoir qu'il en serait autrement le jour où la forme de gouvernement serait définitivement établie. Il blâma ensuite la conduite de nos radicaux et termina en disant: "Mais ces gens-là ne comprennent-ils donc pas qu'ils tuent la république?" Le récit publié par le *Petit Marseillais* est donc parfaitement exact; c'est à tort seulement qu'il y est dit que M. Jouvet, battit immédiatement en retraite. M. Jouvet qui se trouvait près de M. Thiers, y est resté jusqu'à la fin de la conversation."

UNE ENTREVUE AVEC M. THIERS. - Un rapporteur de la *France* raconte ainsi une entrevue avec M. Thiers:

M. Thiers était revêtu d'un pardessus croisé dont le collet était relevé; il avait la tête recouverte d'une calotte qu'il ôte avec une grande politesse lorsqu'on entre dans sa chambre. Sa santé est bonne, bien qu'il se plaigne de crampes d'estomac et que la parole n'ait pas la sonorité aiguë qu'on lui connaît. Mais cette sorte d'extinction de voix, due sans doute aux rigueurs actuelles de la température, disparaît aussitôt que M. Thiers parle politique. Lorsqu'il prononce le nom de M. le maréchal-président ou celui de M. le duc de Broglie, ses yeux s'allument et pétillent derrière ses lunettes, sa bouche sourit avec malice et son accent devient net et juvénile.

Pour engager la conversation, j'ai d'abord parlé à M. Thiers de son récent voyage en Italie et de la portée politique diverse que lui ont donnée les journaux des différents partis.

J'ai ajouté que, selon les uns, il avait été très bien accueilli, mais que, selon d'autres, l'hospitalité italienne avait peut-être laissé à désirer.

"Je ne sais ce que disent les journaux, m'a-t-il répondu, car je ne les ai pas lus; mais ce que je sais, c'est que les Italiens m'ont partout fort bien accueilli. Les Italiens sont nos amis et nous devons les traiter comme tels. L'unité italienne est à jamais accomplie; c'est un fait dont il faut tenir compte. Il y a eu un temps où l'on pouvait n'être pas très disposé à accepter cette unité italienne, car, à une époque, c'était pour bien des gens l'unité allemande; mais aujourd'hui l'unité italienne existe, il faut la reconnaître, il faut nous conserver l'affection des Italiens, qui nous a merveilleusement servis et qui nous ne ferons pas de cléricalisme.

"Voilà ce que je n'ai cessé de répéter à tous ceux qui m'ont interrogé, et je dois ajouter que mon opinion sur les conséquences du cléricalisme en France a été fort appréciée. Je n'ai donc pas besoin de vous redire que partout j'ai été bien reçu; chacun saluait en moi l'homme qui ne contrariait pas les idées nationales du peuple dont j'étais l'hôte."

Il me tardait d'interroger M. Thiers sur la politique intérieure. Certaines parties de cette conversation ne sauraient, sans indiscrétion, être répétées. Je puis dire seulement que, selon M. Thiers, au moment de la rentrée, il va falloir que le maréchal opte entre la monarchie et la République. — "Il y a, m'a-t-il dit, des gens qui veulent la monarchie, d'autres qui acceptent encore le bonapartisme; mais le pays n'est ni monarchiste, ni bonapartiste, il est républicain. Tout le prouve et je vois pour le maréchal de graves difficultés, s'il hésite entre la République et la Monarchie."

D'après la fin de cette conversation, le parti républicain ne prendrait pas, dès la rentrée de la Chambre, l'attitude active qu'on lui suppose; il attendrait les événements.

Quant à M. Thiers, il ne m'a pas paru disposé à vouloir intervenir personnellement dans les débats parlementaires, pour le moment du moins; ce ne serait guère que dans le commencement de l'année prochaine, qu'il prononcerait son premier discours de la nouvelle session.

LA PERSPECTIVE EN ESPAGNE. — On lit dans la *Patrie*:

De grands événements se préparent en Espagne; on croit généralement que la prochaine campagne va être décisive, dans un sens comme dans l'autre. Des deux côtés, d'ailleurs, on est absolument à bout de ressources; quant aux alphonsistes, ils sont pleins d'espérances, et on cite même le mot suivant adressé par le prince des Asturies à l'un de ses plus chauds partisans, qui, au moment de se mettre en route pour Madrid, lui faisait ses offres de service:

"Je vous remercie fort; dites à mes amis de Madrid que j'irai prochainement faire moi-même mes commissions auprès d'eux."

UN FRA DIAVOLO ESPAGNOL.—Il y a six mois environ, le gouvernement espagnol envoyait en Algérie plusieurs agents de la sûreté afin de rechercher un chef de brigands que l'on poursuivait depuis vingt ans environ sans pouvoir le capturer.

Le bilan des crimes qui aurait été commis par lui est assez élevé, et peut se chiffrer par une quarantaine de victimes.

Le dernier exploit de ce bandit remonte au mois de juillet dernier. Il avait assassiné sur la route d'Almeria à Malaga, le frère du secrétaire du gouvernement de cette dernière province. Celui-ci conduisait à Almeria un convoi de mulets portant une somme de un million de réaux.

Ce malheureux avait pris les devants et s'était arrêté dans une *posada*, lorsque Diégo Paz, qui est d'une adresse surprenante à la carabine, lui tira deux coups de feu qui le traversèrent de part en part et le jetèrent à bas de son cheval.

Diégo Paz le visite et, furieux de ne pas trouver le million de réaux, il laboura son corps de plus de trente-cinq coups de poignard.

Malgré ses horribles blessures, la victime survécut deux heures et put indiquer le nom de son meurtrier avant de rendre le dernier soupir.

Le frère de la victime ayant juré de ramener Diégo Paz mort ou vivant, prit à sa solde deux espagnols et se fit accompagner par deux gendarmes que le gouvernement de Madrid mit également à sa disposition avec des pièces régulières les accréditant auprès du gouvernement français.

La présence de Diégo Paz fut signalée à Lourmel (Algérie), puis à Oran, d'où il fila sur Tlemcen, à l'approche des agents espagnols, ensuite il se réfugia à Lamoricière, petit village situé dans la tribu des Ouled-Mimoun, environ à trois lieues de Tlemcen.

C'est là que le découvrit le frère de la victime escorté de quatre agents espagnols, deux gendarmes français et deux agents arabes.

Diégo Paz était logé depuis la veille seulement chez un de ses compatriotes qu'il ne voyait que la nuit.

A sept heures du soir, la maison fut cernée, et les agents, tenant à la main leur burnous et leurs manteaux, firent irruption dans la maison.

Le brigand était à table en train de dîner. Une lutte violente s'engagea; mais, aveuglé par les manteaux, embarrassé dans ses mouvements, il fut terrassé, non sans avoir blessé plusieurs des agents.

Le frère de la victime le tenait à la gorge pendant qu'on s'efforçait de le garrotter.

Le lendemain il fut ramené à Tlemcen.

La bande du capitaine Diego se composait de onze brigands. Huit ont été capturés en Espagne; deux sont encore dans l'Algérie, où on les recherche activement.

Le capitaine Diego Paz paraît âgé de soixante-deux ans. Il était d'une telle adresse au fusil, qu'il ne chassait jamais qu'avec des balles.

Le frère de la victime avait entrepris exprès le voyage de Californie en Europe, et il avait successivement parcouru la Tunisie, la province de Constantine et le Maroc, avant de découvrir la retraite du bandit.

Diego Paz va être embarqué pour l'Espagne et livré à la justice de son pays.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous reproduisons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $500 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; ventes ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devront payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $200; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $150; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou baraques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; pique de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15; marchands-tailleurs, $10; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Racoleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Bains publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50 par associé.

Loterie par compagnie $2,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $500.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $50; metteurs en bouteilles de liquides, $50, chacun.

Raffinerie $200; entrepôts $75; salles de billards $100; allées de 10 quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à *jobs* dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $25; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé; débit d'huîtres $10, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10, Agents de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prélarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $25.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $100. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sages femmes, $20.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100; Cafés avec musique instrumentale et vocale $300; avec représentations théâtrales $1000.

Manéges, vélocipédromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chacune.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20; tout chariot à un cheval $15, à 2 chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts, à un cheval $10, à deux chevaux $15; charrette à bière $25. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $50, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance repète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance repète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

Message du maire Leeds.

Messieurs du Conseil de ville:

Choisi par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances on ne peut plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'espérance du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation que demande la nature de la situation. La taxe du parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face ainsi qu'aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si celles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle d'Etat, ne peut être collectée sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui s'en suivrait de la prospérité de la ville, attendu que ces taxes, dans mon opinion, dépasseront le montant du revenu net de la propriété imposée. Si on lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires et aux créanciers publics que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurions un système de stricte économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville soit en état de les payer. Afin, néanmoins, d'opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retour au paiement au comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessement loyal, un prompt paiement devrait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessement des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessement. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il ne devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. On évitera par là de grandes dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licenses, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile aussitôt que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système de revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de louer ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances de quai et d'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public, être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements, et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui ont déterminé leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui disposera du droit de la ville à la batture et aux accrétions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être hors d'état d'apporter le soulagement attendu à nos concitoyens surchargés, beaucoup peut être fait pour alléger leur condition par une administration honnête, énergique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, je vous demanderai votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire,
Nlle-Orléans, 30 novembre 1874.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BERTON.
11 juin—1an

Consultations tous les jours,

Rue Broad, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches, en vue de la guérison, sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA: Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux n'étant pas assimilables, ne doivent pas être — rationnellement—introduits dans le système. Mes Consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

21nov—1m Dr. C. TESTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par
W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magasin et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.
22nov—1an

MORRISON & WOODWARD

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Bonne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Bacbcock.—Bureau et dépôt, No 1 de la rue des Magasins, coin Canal.

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.
8août—1an fr 75

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,
13......... RUE CARONDELET 13

Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Samedi 19 décembre 1874. Matinée à midi.
LA FILLE DE Mme ANGOT,
Opéra, en 3 actes.
SAMEDI SOIR à 7 heures, Jérusalem, grand-opéra en 5 actes de Verdi.
DIMANCHE, 20 – Les Dragons de Villars.
18déc—2t

Théâtre du Vaudeville.

SALLE DE LA PARFAITE UNION, RUE DES REMPARTS.
Dimanche, 20 décembre 1874,
EN MANCHES DE CHEMISES,
Vaudeville en 1 acte.
UN VILAIN MONSIEUR,
Vaudeville en 1 acte.
LA VIEILLESSE DE BRIDIDI,
Vaudeville en 1 acte.
Intermèdes comiques.

Places réservées ..... 75c | Parquet 50c
Le bureau de location sera ouvert de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.
18 déc—

Théâtre St.-Charles.

Semaine de
GRAND GALA.
La troupe jouera tous les soirs,
Brillantes représentations.
Pour les détails, voir les petites affiches.
Dimanche, 20 Décembre,
Le célèbre comédien, M. F. S. CHANFRAU, dans son grand drame de
KIT, THE ARKANSAS TRAVELLER.
16 déc—

Central Park.

CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Bassin.

Les "Frank Leslie" disait, le 25 juillet: l'une des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après midi.
1er déc—1m

SOIRÉE D'OUVERTURE

De la Salle Saint-Patrick,

UN GRAND CONCERT

Sera donné par les Demoiselles de la Nouvelle-Orléans, au bénéfice de

L'Asile des petits orphelins de St-Vincent,
Au coin des rues Race et Magasins.
MERCREDI soir, 23 DÉCEMBRE 1874,
A la nouvelle salle St. Patrick.

On s'est assuré les services des premiers artistes de la ville et le Concert considéré comme inauguration du magnifique édifice, comme moyen de secourir les centaines de petits orphelins de l'Asile St. Vincent, fait époque dans les annales de la Nouvelle-Orléans.- Le prix du billet est d'UNE PIASTRE.

Dames Patronnesses:

Mmes Ledoux,	Mmes Stauffer,
" Montgomery,	" Aldham,
" Foster Elliott,	" David Urquhart,
" A. Miltenberger,	" Tilton,
" Macready,	" Dunning,
" Isaacson,	" T. Sinnus,
" J. Bowling,	" Penn,
" Victor Meyer,	" Fusch,
" W. Morton,	" Selxas,
" Oliver,	" Preston,
" Cenas,	" John Henderson,
" Dr. Berthelot,	" Thos. Gilmore,
" T. J. Semmes,	" W. S. Pike,
Mr. Collignon,	14 déc—jus la date.

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,
LE SAMEDI, 23 JANVIER 1874.

DIRECTEURS:
J. Maury, A. Hausse, A. Jarry,
L. Regoilaz, E. Gadol, J. Dubos,
Antoine Alciator, N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. N. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Dedlen, à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts.

Les propositions écrites pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dedlen, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - - - $2,00

16 déc au 23 jv DMJ

Grand bal de pompiers paré et masqué,

Donné par la Compagnie
EAGLE Steam Fire Co. No 7
A LA SALLE GRUNEWALD
SAMEDI, 19 décembre 1874.
Comité d'arrangement:
[illegible], Chairman,
A. Kalinski, J. F. Storkin, T. McInerney,
H. Wass, E. Pouly, A. Weisborne,
F. J. Barker, Wm. Klengler.

Prix d'entrée $2,00

Les demandes d'invitations pour dames devront être faites, au dépôt de la compagnie ou à l'un des membres du comité.
11 déc

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de Louisiana Equitable Life Insurance Co., Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1874. (Extrait du compte rendu des délibérations de la direction.)

Il est résolu, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, soient payées.

WILLIAM HENDERSON,
Secrétaire.
16 déc—1m.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 15 décembre 1874. —Avis aux actionnaires.— A une réunion du conseil de direction de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans tenue le 15 courant, un dividende de deux piastres par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois, payable à partir du 4 janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 21 décembre au 4 janvier inclusivement.

WM. S. BROWN,
Trésorier.
17déc—1m

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874. Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Salamandre aura lieu, à ses Bureaux, le 14 janvier prochain, de 6 à 8 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications quelconques (qui pourront être proposés) à la charte, actuelle ou, si cela est jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation.

Par ordre de la Direction.
JULES LE MORE, secrétaire.
dec17—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874.—Les directeurs, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer sur demande:

1. Un intérêt de 8 pour cent l'an, du 7 avril 1874 au 12 décembre 1874, sur $50 de toutes les actions payées en plein, ou qui équivaut à $2.62 par action.

2. Un intérêt de 8 pour cent l'an sur tous les versements faits en plus de $50 par action, de la date du paiement au 12 décembre 1874.

WM. CRUZAT,
faisant fonctions de secrétaire.
15déc—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874. A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, savoir: MM. L. H. Gardner, S. Huff, S. Kutz, J. A. Pearl et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie approuve le choix qu'on a fait les actionnaires de MM. Baldwin, A. M. Pelder et Jno. Brunaso comme liquidateurs.

WM. CRUZAT,
faisant fonction de secrétaire.

Banque du Peuple.—Nouvelle-Orléans, le 11 décembre 1874. Avis est donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au local de la Banque le LUNDI, 21 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la Direction.
N. LANDRY,
Caissier.
12 dec—10f

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874. Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année 1875, aura lieu au local de la dite banque, le second lundi de janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. B. MONDIEGT,
Vice-président.
11déc—1m

Bureau du New Orleans City Railroad Company.—No 121 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874. — A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce jour, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er janvier 1875 ou après ce jour-là. Le livre de transferts sera fermé du 22 au 31 décembre, 1874, inclusivement.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
10déc au 31

Bureau du New Orleans City Railroad Company.—No 1:4 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—Une élection de douze directeurs pour servir durant l'année prochaine, sera tenue aux bureaux de la Compagnie le LUNDI, 21 du courant, entre dix heures du matin et deux heures de l'après midi.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
10 déc—au 21

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—L'élection de directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No 106 de la rue du Canal, le MARDI, 12 janvier prochain, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi.

JOSEPH MITCHEL,
Caissier.
10 déc—1m

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 125 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés ce jour par les Directeurs.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.
10déc au 16jv

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.— 8 décembre 1874 — A dater d'aujourd'hui, cette banque sera ouverte de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 5 à 6 heures du soir, tous les jours.

N. LANDRY,
Caissier.
9déc—10f

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—No 102 rue du Canal. Nouvelle Orléans, 7 décembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année 1875, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, lundi le 4 janvier 1875, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX, Secrétaire.
8 déc.—au 28

Office of the New Orleans Insurance Company, New Orleans, Dec. 5, 1874.—Notice is hereby given that the annual election of Directors, to serve for the ensuing year, will be held at this office, corner Canal and Camp streets, on MONDAY, Dec. 28, 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.

J. W. HINCKS,
Secretary.
5 dec to 28

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans. — Nlle-Orléans, 5 décembre 1874.—Avis est par le présent donné que l'élection annuelle des directeurs, pour servir pendant l'année, aura lieu dans les bureaux de la dite Compagnie, coin Canal et Camp, LUNDI, 28 décembre 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS,
Secrétaire.
8 déc.—au 28

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Commune—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874. —Avis.— Une élection aura lieu, aux bureaux, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour élire directeurs de cette compagnie, pour un an qui commencera le premier lundi de février prochain.

WM. S. BROWN, Trésorier.
5déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.— Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.— L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

P. McBRIDE, Secrétaire.
4déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Ponchartrain.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à midi au quart, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

P. McBRIDE,
Secrétaire.
4déc—1m

Bureau de la Société du crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 44 rue Decatur.—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 18 novembre 1874, à une réunion des directeurs de cette Société, M. J. A. Fernandez a été réélu président et M. Alfred Saulet secrétaire.

A. SAULET,
Secrétaire.
22 nov—1m—M p sem

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
de BIDWELL.

Pour la semaine commençant le 14 décembre,
Grand et double attrait
pour les jours de fête,
Matinée Mercredi et Samedi.
La troupe dramatique de l'Académie dans la parodie de
HAMLET.
On peut retenir des places de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
13 déc—

Théâtre des Variétés.

Directeur .... JNO. E. OWENS.
THEO. HAMILTON .... Contrôleur

Jeudi Vendredi et Samedi; et dans la Matinée de Samedi.

Positivement la dernière apparition de
M. JOHN E. OWENS.
Qui paraîtra dans son grand rôle de CALEB PLUMMER, LE VIEUX FABRICANT DE JOUETS, dans la pièce de Dickens,

DOT,
ou
CRICKET ON THE HEARTH.

M. Hamilton	dans le rôle de	John Perrybingle.
M. Sendelbeck	"	Tackleton.
Miss Laura Don	"	Bertha.
Miss A. Gilman	"	Dot.
Mrs J. L. Karhart	"	Mrs Fielding.
Miss A. Ince	"	May.
Miss Beudinot	"	Tilly Slowboy.

Lundi, 21 décembre,
Miss D. P. BOWERS,
Qui sera secondée par M. L. C. McCollum, et tout le personnel de la troupe.
17 déc—3t

Banque Nationale de l'Etat.

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,287,798 61
Bons des Etats Unis, à 10 pour cent de prime	411,809 00
Autres bons d'Etat	32,602 54
Maison de Banque et autres propriétés	137,002 79
Meubles et Installations	10,261 90
Dépenses courantes et taxes	30,174 02
Dû par des Banques et des Banquiers	346,516 06
Argent comptant, en mains	762,270 19
Monnaies d'or, en mains	30,362 33
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats Unis	31,500 00
	$3,361,400 [illegible]

PASSIF.

Fonds Capital	$ 500,000 00
Surplus de fonds	35,562 66
Circulation	580,000 00
Dividendes non payés	9,964 10
Dû aux Banques et aux Banquiers	156,272 68
Gains depuis le 1er juillet 1874	94,792 61
Dépôts	1,874,016 92
	$3,361,400 [illegible]

SAML H. KENNEDY,
Président.
CHAS L. C. DUPUY,
Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.

BRANCHE DE DEPÔT.
Angle des rues Royale et Conti,
LOUIS A. WILTZ, EUGÈNE TOURNE,
Directeur, Teneur de livres,
A. WAGATHA, FR.,
Payeur.
1 dec—30f

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

Président .... H. W. HOUGH.
Secrétaire .... J. K. P. ERCK
Greffier .... EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874 ..... $5,119,337.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

Le PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police à terme après cessation du paiement de prime, aussi longtemps que sa valeur le permettra, avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modiques, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'ORGANISATIONS DE DEPARTEMENTS dans les Etats où la compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections de capitaux, mais place le montant net des primes parmi ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non-seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Bureaux No 109 de la rue Gravier,
Nlle-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.
Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. V. OGDEN.
Avocat, R. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS.

M. Musson,	W. S. Pike,
R. M. Walmsley,	John Chaffe,
Thomas H. Hunt,	R. Pritchard,
Joseph Bowling,	Jules Varian,
Henry V. Ogden,	John Williams,
Isaac A. Scherck,	Jules A. Blanc,

Agent-général, Gen. B. B. SIMMES.
On demande des bons agents.
14 nov—1m

JAYME MAGI,

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 16 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

Regalia Britanica	2 pour 25 cents
Cassadores Imperiales	2 pour 25 cents
Regalia Especial	10 cents chaque
Londres	3 pour 25 cents
Conchas	4 pour 25 cents

Ces cigares sont réellement et pleinement garantis importés. Les fumeurs les trouvent beaucoup plus économiques que tous les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans ou ailleurs.

JAYME MAGI,
Coin sud des rues Commune et St-Charles.
19 nov—1m.

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALP. LAINE, agent.)
—Marchand de—
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur.
Dépôt, sur la Levée, au ferry du 3e District.

BUREAUX,
No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans

Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre de ces endroits.
1nov—3m

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 129 de la rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite ou Cannel, triés pour les familles, livrés sans frais de charroi, dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. Succursale au No. 20 de la rue Dauphine et au coin des rues Amour et Désirée.
1nov—3m

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché.
Bureau, No 130 de la rue Gravier.
Dépôts, au coin des rues Race et Levée; au coin des rues Julia et Water.
2oct—1m

CHARBON..... CHARBON..... CHARBON

CHARBONS PITTSBURG ANTHRACITE ET CANNEL,
Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par
H. & C. TYLER,
Au No. 9 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune.
1nov—3m

COAL. COAL. COAL

PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL.
Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city, by
H. & C. TYLER,
No 9 Carondelet street,
Between Canal and Common.
1nov—3m

Bisulfite de Chaux de Bonnabel

TOUS les sucriers habiles savent que depuis vingt-cinq ans le bisulfite seul est le seul agent connu pour la décoloration [illegible] du jus de la canne.
E. BONNABEL,
[illegible] North Peters Street, entre les rues Douane et Bienville.
11 oct—6m

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs, 26 Canal.
N. O. Savings Institution, 25 Canal.
Germania Banking Co., [illegible]
[illegible]

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal
[illegible]
Home Mutual Ins. Co. [illegible]
Hope Insurance Co. 125 rue Commune.
[illegible]

(SUR LA VIE)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Mut. Life Assur Society, of N. York, 35 Camp.
Home Life Ins. Co., of [illegible], 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Gustave Nippert, [illegible] Canal, Nlle-Orléans.
Gustave Nippert, [illegible] Paris.
T. [illegible], coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. M. [illegible], 33 Royale.

MARCHANDS DE GROS.

Theo. Dannier & Sons, 88 Canal.
J. Faunette, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31 Bourbon.

CHAPELLERIE.

E. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 85 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 167 Canal.
Wheeler & Wilson, (Park Bros.) 148 Canal.
Wood (Sew. Mac.) J. M. Martinbois, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 31 et 33 Canal, [illegible] V. Levée.
C. Lazard, 133 Vieille Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

F. Maffard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DENTELLES.

Mme Monnardier, 39, Bourbon.
Mme Raphe, (autrefois Maître,) 32, Bourbon.
C. H. Delsuni, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Haison, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Sorgans & Bohn, 121 & 125, Vieille-Levée.
L. Madel, 28, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Laferrandérie, 258 Tréné.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Holl, coin Carondelet et Canal.
F. A. [illegible], coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 14, 20 et 22, Baronne.
E. Ebb, 161 et 169, Canal.
P. Chapman's, Royale.

FLEURISTES.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 45, St. Charles.
J. Sagot, 178, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, RÉPARAGE.

L. Lamothe, fabricant, 60 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards [illegible] St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 21 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Pidaud, 38 Espagne, 3me District.

LOTERIES

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE A NUMERO SIMPLE.
Gros lot $25,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)
CLASSE [illegible].

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, [illegible] Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets .... Billets seulement $10

BILLETS, QUARTS ET HUITIÈMES EN PROPORTION.

1 lot de	$25,000 est	$25,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
4 lots de	1,000 sont	4,000
200 lots de	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $250 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $25,000 cent $2,250

9 approximations de $150 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 cent 1,350

9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 cent 900

279 lots s'élevant à $69,000

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1248 gagne le premier prix de $25,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1249 et 1250 auront droit à $250 chacun. Si le billet No 281 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289 et 290 auront droit à $150 chacun. Si le billet No 441 gagne le troisième prix de $5,000, les billets Nos 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449 et 450 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, [illegible] de billets $1 [illegible]

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock box 692, P. O.
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou lettres enregistrées vos lettres.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company
(ÉTABLIE EN 1845.)

Actif $25,000,000
Revenu Annuel au de là de 8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédent des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec les placements avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, au véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,
44 .... RUE CARONDELET 44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,800,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, en s'élevant à [illegible].

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Fk. Ghiardon,
T. J. Semmes,	J. E. Lepreigne,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
H. Péale,	Wm. B. Schmidt,
A. Fauchenaux,	A. Chiapella,
W. B. Thompson,	J. A. Duffiho,

MÉDECINS-EXAMINATEUR
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MACKEY, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. E. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Amandville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BERNAU, à la Pointe-Chrétien.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines, Iberville.
A. BOYER, Marcanville (Avoyelles).
R. RIGOULET, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonesville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste Marie.
NOAH DELERY, Sainte-Louis Office.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue Françoise Lucy, veuve de François Baudouin, décédée.

DEUXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,464.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de décembre 1874, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 11 de janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé au faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, de Craps, aujourd'hui Bourgogne, de l'Union et d'Amour, aujourd'hui des Remparts faisant partie des terrains, No 132 et 268, suivant le plan général du dit faubourg. Le dit terrain commence à la distance de [illegible] pieds, mesure française, de l'encoignure des rues des Français et Bourgogne, et mesure vingt pieds de face à la rue des Français, sur les profondeurs ci-après, savoir: sur la ligne du côté de la rue Bourgogne, 1°, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes, de là, formant un angle droit, huit pieds six pouces deux lignes, [illegible] une profondeur ultérieure de cinquante huit pieds, sept pouces, trois lignes, et sur la ligne du côté de la rue des Remparts, 1°, cinquante et trois pieds de profondeur, de là, en suivant la ligne droit, trois pieds sur une profondeur ultérieure de quarante et un pied six pouces et six lignes jusqu'à la ligne de fond laquelle mesure quinze pieds quatre pouces de largeur; le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 déc—3f

J. B. Camors & Co., vs. John Martin.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 13,175.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf (29) de décembre 1874, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après, à la vente publique et adjudication de:

La boutique d'une boulangerie, rue des Français, District de cette ville, [illegible] Morean, dans le Troisième District [illegible] chevaux, charrette, etc. [illegible] suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—2t

Charles Bessonale vs. Victor Boutron.
Pierre Léopold Jeannet vs. le même.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Nos. 6,584 et 12,852.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, seize (16) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celle-ci du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains, sit en cette ville, dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues du Canal, Johnson, de la Douane et Prieur, désignés par les numéros un et deux, d'après un plan annexé à un acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 30 mai 1861, et suivant plan dressé par Charles H. Adolphe, le 13 d'avril 1860, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 16 du livre de plans No 7. Les dits terrains ayant, mesure américaine, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Hypolite Cazes vs. Randolph Favagean.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,777.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit, savoir:

1o. Un terrain de forme irrégulière situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne et de l'Esplanade et le chemin du Bayou, désigné par le numéro quatre d'après un plan particulier dressé par Louis Bringier, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] je procéderai le SAMEDI, deux (2) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goëlette Joséphine No 2, ses agrès, apparaux, etc., telle qu'elle se trouve présentement dans le bassin [illegible] Carondelet.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—2t

SUCCESSIONS de FEUE ROSANA DORNAN décédée épouse de FÉLIX DELERY, et de FÉLIX DELERY, aussi décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 novembre 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 28 de décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

[illegible]

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

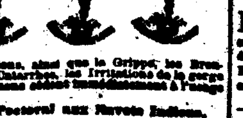

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, Pharmacien,
33 et 35 Champs-Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.
1er nov—3m D M& V

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Commissioner building, next to U. S. Court room.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Proceeds with the greatest care, all bankruptcy [illegible] by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO. — Le SAMEDI 19 décembre, à 10 heures, aux Nos 81 et 83 de la rue de la Douane,

800 CAISSES de BOTTES, SOULIERS Et BRODEQUINS,

formant un vaste assortiment de chaussures [illegible], venant directement des manufactures du Nord.
18 déc—2t

PAR PLACIDE J. SPEAR

Magnifique bibliothèque composée d'ouvrages de science, de littérature, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. - Bureau, No 66, Passage de la Bourse.— LUNDI, 21 décembre, à cinq heures du soir, il sera vendu, à l'enchère publique, au No 44 de la rue Royale, entre les rues Bienville et Douane—

1000 volumes d'ouvrages de science et de littérature, Rabelais, illustré par Gustave Doré, La-martine, Taine, Hume, McCaulay, Dickens, W. Scott, H. Martin, A. Thierry; l'Illustration A. 1863 à 1874 J. J. Rousseau, Voltaire et autres grands auteurs.

—Egalement—
4 magnifiques bibliothèques en noyer noir et en acajou.

Conditions—comptant.

N. B. Les livres sont en parfait état, bien reliés et méritent l'attention des amateurs 18 déc—

PAR O. VALETON

Macaroni, Vermicelli et Pâte d'Italie. —En débarquement de la barque "Delfino," de Gênes.

PAR O. VALETON, Encanteur.—VENDREDI 18 décembre, à 11 heures de l'après midi, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Hôpital, en débarquement de la barque "Delfino," de Gênes—

200 boîtes Macaroni, Vermicelli et Pâtes assorties.

Conditions—Comptant. 16 déc.

Verres! Verres! Verres!
Pour clore une consignation.

PAR O. VALETON, Encanteur—SAMEDI, 19 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 44, rue des Magasins—
27 barils Verres à patte, Huber, New-York.
[illegible]
Conditions—Comptant. 16 déc.

Ail! Ail!! Ail!!!
En débarquement de la barque Delfino de Gênes.

PAR O. VALETON, encanteur.—42 de la rue des Magasins—VENDREDI, 18 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, sur la Levée en face de la rue de l'Hôpital — en débarquement de la barque Delfino de Gênes—
1000 macaroni [illegible]
Conditions—Comptant. 17 déc—

Limons! Limons!! Limons!!!
En débarquement de la barque Delphine, de Gênes.

PAR O. VALETON, encanteur—VENDREDI, 18 décembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée en face de la rue de l'Hôpital —en débarquement de la barque Delphine, de Gênes.
300 caisses Limons souveraux.
Conditions—Comptant. 17 déc—

PAR A. GERARD.

PAR A. GERARD—Chevaux, mulets, wagons, charettes, etc., etc., Ventes régulières tous les MERCREDIS, à 11 heures, aux écuries du Phénix, 25, 27 et 29 Champs Elysées, en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain.
16 nov—

PAR A. GERARD,—Meubles, tapis, articles de fantaisie, objets d'art, tableaux, bijouterie, diamants, montres, etc. MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures. Bureau et salle de ventes, 12 & 14 rue Bourbon, près Canal.

Avances libérales sur consignations.

PAR NASH & HODGSON.

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE.

Meubles beaux et ordinaires de salon, salle à manger et corridor,

BOIS DE ROSE, ACAJOU, CHÊNE ET NOYER.

VENTE POSITIVE ET SANS RÉSERVE.

Le propriétaire se retirant des affaire

Le grand stock varié de

JOSEPH B. HUBBARD.

132 de la rue des Remparts, coin Perdido.

Maison établie depuis 1860.

Un des plus grands stocks variés de la Nlle-Orléans. Vente à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 4 de la rue Carondelet—MARDI, 22 décembre 1874, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, sans réserve,—il sera vendu—

TOUT LE CONTENU de cet ancien établissement bien connu. C'est le plus bel assortiment de meubles qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—On pourra examiner les meubles pendant les trois jours qui précéderont la vente. Les catalogues seront alors prêts et distribués.
6 déc—

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLLARA, No 38 rue Dumaine.
26 oct—1an-1fpe

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 74—1 an Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux.
73 ..... VIEILLE-LEVEE 73
NOUVELLE-ORLÉANS.
7mai—1an.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

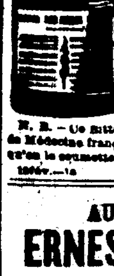

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
18nov.—1a

AU PROGRES.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,

RUE DAUPHINE No. 60,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No 66, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.
7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 186 de la rue Royale entre les rues Pauline et Dumaine.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déviées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE.

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 42, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
20 sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Jouets, Porcelaines, Poupées, Coutellerie, Vélocipèdes, Parfumerie, Savons, Articles de toilette, et notions de toutes descriptions.

—Aussi, à midi.—
Un grand envoi de Fusils de chasse, provenant des meilleurs manufacturiers:

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—ALEX. MIOTT, encanteur.—VENDREDI, 18 du courant, à dix heures et demie, du matin, à leur salle d'encan, No 70 de la rue de Chartres, il sera vendu—
675 lots de Jouets, Porcelaines, Vélocipèdes, Poupées, Coutellerie, Parfumerie, Savons, Articles de toilette, et Notions de toutes descriptions.
—De plus, à midi;—
Un grand envoi de Fusils de chasse, provenant des meilleurs manufacturiers.
Conditions à la vente. 18 déc—1t

PAR S. GUINAULT.

Succession de Mme Veuve J. L. Rabassa.
No 36,348.
POUR UN PARTAGE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 19 décembre 1874 il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, rendu le 19 octobre 1874, et signé le 24 octobre 1874,—la propriété ci après décrite savoir—

UN CERTAIN TERRAIN situé au faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St. Philippe, Roman et Prieur. Le dit terrain a 25 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces [illegible]. Sur le dit terrain se trouve une maison, une salle, quatre chambres, galerie latérale; une cuisine à étage ayant quatre chambres — le tout couvert en ardoises — hangar pour le cocher, lieux d'aisances, cour pavée, porte cochère, cour briquetée, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions.—La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés en coupons au gré des parties intéressées, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes sur l'assessement de 1874, payables en 1875, ainsi que le privilège de dessèchement, devront être payés par l'acquéreur. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée aux vendeurs. Les honoraires des avocats qui pourraient être employés à l'échéance des billets pour recouvrer le montant des dits billets devront être payés par l'acquéreur et dû à cinq pour cent sur le montant recouvré.

L'acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—

Vente forcée de propriétés de valeur.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 19 décembre 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

1o. Un lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue St-Louis sur 119 pieds de profondeur, entre les rues Derbigny et Roman, ensemble une maison construite à distance de la rue, ayant deux chambres à feu et galerie sur le côté, cuisine, citerne, puits, latrines etc.

2o. Un lot de terre mesurant 31 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur moyenne de 110 pieds, 3 pouces, 5 lignes et demie entre les rues Kerlerec et Colombus. Ensemble une maison neuve de six chambres ayant un corridor de chaque côté; cuisine de quatre chambres avec galerie de chaque côté, hangar à laver, deux citernes, puits, latrines doubles, etc. Le tout divisé en deux locations.

3o. 14 lots de terre renfermés par les rues Perdido, Poydras, Broad et une grande allée publique ou rue.

4o. 7 lots de terre faisant face à la rue Claiborne en vis-à-vis entre les rues Port et St-Ferdinand. Voir les plans à la Bourse.

Conditions:—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 8 p. 00 d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant G. de Armas, Not. Pub. à l'exception des 14 lots de terre ci-décrits dont les actes se feront pardevant A. E. Bienvenu, Not. Pub. aux frais des acquéreurs; lesquels paieront les taxes de 1874 aussi que le dessèchement, en sus du prix d'adjudication, et en cas de non-paiement des billets ils seront responsables des honoraires d'avocat fixés à 5 p. 00 et devront maintenir les propriétés assurées et transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets.
13 déc—

New Orleans Credit Foncier Association.

BUREAUX, No 44 de la rue Vieille-Levée, TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés par les bâtisses, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		7,249 35
Intérêts du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		3,011 81
Dépenses générales, taxes, loyer, etc. du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	8,[illegible]	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	36[illegible]	
	8,642 [illegible]	7,261 [illegible]
Montant pour couvrir les dépenses générales &c.		1,261 [illegible]
		8,642 [illegible]

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	1,[illegible]	
Effets à recevoir	7,160 [illegible]	
Propriétés foncières	947 [illegible]	
En caisse	59 [illegible]	
Divers débiteurs	2,754 70	
Installations	1,000 00	113,[illegible]

PASSIF.

Actions payées en plein	77,830 00	
Actions payées en partie	3,330 00	
Compte de ecrits	4,150 00	
Dividende No 1 non réclamé	1,273 50	
Divers créanciers	1,[illegible]	
Compte de dépôts	[illegible]	
Surplus de l'actif	[illegible]	113,[illegible]

Nous, soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est, un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, ce vingt-cinquième jour de novembre A. D. 1874.

G. LEGARDEUR, Jr.
Not. Pub.
1nov—1m—M 26

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée au Decatur.
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations.
1 nov—1 an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
[illegible] du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier.

F. SUARES .... M. SUARES
Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
89 ..... Rue Gravier 89
Entre Magazine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville: et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane en gros et en détail, aux prix les plus modérés du marché.
1er juillet—1an

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif .... $[illegible],484 00

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
H. A. Baumgarden,	E. L. Del Bondio,
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
E. R. Gogreve,	Ely Haller,
Sigmund Stern,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
G. H. Miller,	J. Eckert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	J. Ries,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. H. Wilderman,
E. Weinschenk,	T. Haller.

Consulat de France.

AVIS SEMESTRIEL.—SEPTEMBRE 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A
André Joseph
B
Bruissière Paul
Buisson Louis
Bienta Joseph
Bastien Aymann
Bessy Olivier
C
Carlos C
D
De Courment, Mme Vve
Fe Shepherd
De Mausso de Lalande
Demestre René
Durand E. M.
Dreux, Mme Vve née Sanchez
E
Eymann Bastien
F
Fievenville E
G
Godin J A D
Guyol Théodore
H
Hébée Jn. dit Jandy
L
Lafitte, Duclos & Co
Laval Jean Baptiste
Lost Pierre Auguste
M
Marsan Calixte
Martin B
Masse Jean
Mattieu, Mme Vve Bernard et son fils
P
Plagne Jean
Pottier (Mme) née Cor
R
Roux Joseph
Rodan Léon
Richard François
Rousselet Louis Antoine
Lambert Georges
T
Taylor (ne Apens)
Tricot Joseph Antoine
V
Vidal Charles
W
Wagner Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi de Recrutement militaire, et qui ont atteint leur âge (20 ans) sans avoir réglé leur situation militaire.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, située rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de dix heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et tentes pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, bâches, etc., etc. No 88 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce.
8 oct—6m